

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 6 au 12 septembre 2023

1 Actualités européennes

- [Activités de défense commerciale de l'Union en 2022 : défendre l'industrie de l'Union européenne et protéger les emplois](#)
- [Parlement européen : empêcher la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface dans l'Union européenne](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

18 septembre 2023	<p>Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)</p> <p><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - directive relative à la santé des sols - questions agricoles liées au commerce - avenir des zones rurales en Europe - consultations annuelles sur la pêche pour 2024 - système alimentaires des Nations unies
19 septembre 2023	<p>Conseil « Affaires générales » (CAG)</p> <p><i>Représentant(e) belge : Mme Hadja Lahbib</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - langues officielles de l'Union européenne - État de droit - Conseil européen d'octobre - travail législatif
25 septembre 2023	<p>Conseil « Compétitivité » (COMPET)</p> <p><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i></p>	<p>L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil</p>

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Surveillance et résilience des sols

Cette proposition de directive vise à instaurer un cadre de surveillance solide et cohérent pour tous les sols de l'Union et à favoriser une amélioration constante de la santé de ces derniers en vue de parvenir à un bon état de santé des sols d'ici à 2050. L'objectif est que les sols puissent notamment fournir différents services écosystémiques à une échelle suffisante pour :

- répondre aux besoins environnementaux, sociétaux et économiques ;
- prévenir et atténuer les effets du changement climatique et de la perte de biodiversité ;
- accroître la résilience face aux catastrophes naturelles et en matière de sécurité alimentaire ;
- réduire la contamination des sols à des niveaux qui ne soient plus considérés comme nocifs pour la santé humaine et l'environnement.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 4 octobre 2023

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Statistiques agricoles – production animale

Le Règlement (UE) 2022/2379 établit un cadre juridique commun pour le développement, la production et la diffusion de statistiques européennes sur les intrants et les produits agricoles (par exemple, les cultures et les animaux, les pesticides, les nutriments, les prix agricoles).

Cette proposition de règlement d'exécution précise le contenu des données et les éléments techniques des statistiques de la production animale à collecter au titre du règlement pour :

- produire des données comparables entre les États membres ;
- parvenir à une harmonisation.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 2 octobre 2023

- Houblon et produits du houblon (certification)

Cette proposition de règlement délégué établit des règles complétant le Règlement (UE) 1308/2013 en ce qui concerne les normes de commercialisation pour le houblon et les produits du houblon.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 3 octobre 2023

5 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 19/2023 : Action de l'Union européenne pour une gestion durable des sols – Des normes peu ambitieuses et un ciblage limité](#)

En Europe, 60 à 70 % des sols ne sont pas sains, en raison notamment des pratiques de gestion des sols et des effluents. La politique agricole commune et la directive « Nitrates » fournissent des outils destinés à promouvoir l'amélioration de la gestion des sols et des effluents.

La Cour des comptes européenne a cherché à déterminer si la Commission européenne et les États membres avaient utilisé efficacement ces outils de l'Union pour promouvoir une gestion durable des sols agricoles et des effluents.

La Cour des comptes européenne recommande à la Commission européenne d'examiner et de faire rapport sur le niveau d'ambition des normes, d'évaluer les résultats de leur mise en œuvre, de rendre compte du ciblage des mesures volontaires de la politique agricole commune, de limiter le recours aux dérogations et de renforcer la consolidation des données au niveau de l'Union.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer